



A l'attention du Collège des Bourgmestre  
et Échevins de Bertrix

Bertrix, le 18 octobre 2019

Concerne : dépôt d'un point à l'ordre du jour du Conseil du 24 octobre 2019

Monsieur le Bourgmestre,  
Mesdames et Messieurs les Échevins,

Conformément à l'article 12 du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal, nous voudrions porter un point à l'ordre du jour du Conseil du 24 octobre 2019 :

1. Adoption d'une motion relative à la suppression de l'usage des plastiques non réutilisables

Vous trouverez en page 2 quelques explications complémentaires relatives à ce point.

Bonne journée.

Pour le groupe Ecolo,  
Jean-Pierre GRAISSE et André CHANTEUX

# 1. Adoption d'une motion relative à la suppression de l'usage des plastiques non réutilisables

A l'aube du 20ème siècle, les ménages découvraient une nouvelle matière qui allait semble-t'il révolutionner leurs habitudes de consommation, mais aussi leur confort et leur santé : le plastique synthétique.

Au fil des années, le plastique s'est imposé partout, dans l'industrie, mais aussi et surtout dans nos maisons.

*Cependant, la fabrication des plastiques utilise des ressources non renouvelables, comme le pétrole, et produit quantités de gaz à effet de serre. De plus, les travailleurs sont exposés à un mélange complexe de produits chimiques dont beaucoup sont reconnus comme substances cancérigènes ou perturbateurs endocriniens. Les plastiques issus des déchets ménagers, des décharges mal gérées, du tourisme, de la pêche... mettent des centaines d'années à se dégrader. Et polluent les terres et, surtout, les mers, les océans et les grands lacs.*

*Les fragments de plastique contiennent des adjuvants toxiques (cancérigènes, perturbateurs endocriniens) comme le Bpa ou les phtalates et concentrent d'autres contaminants présents dans l'eau comme les pcB et la dioxine. Consommée par la faune marine, cette soupe de plastique provoque maladies et mortalité. La contamination de la chaîne alimentaire (moules de la mer du nord, thon de la méditerranée...) est susceptible d'affecter aussi la santé humaine. (Source : <https://www.ecoconso.be/fr/campagne-plastique>)*

Pour toutes ces raisons, il convient de réduire au maximum la consommation de plastique à usage unique.

Le Groupe ECOLO propose dès lors au Conseil communal d'adopter une motion invitant la Commune à s'inscrire dans un processus de suppression de l'usage des plastiques non réutilisables au sein des différents services communaux et de sensibilisation de la population.

## Proposition de délibération

Après en avoir délibéré,

Vu l'urgence de réduire au maximum l'usage de plastiques réutilisables,

Vu la volonté affichée de la majorité communale de Bertrix de *tendre vers une commune zéro déchet*<sup>1</sup>,

Vu la nécessité de l'administration communale de montrer l'exemple,

Le Conseil communal de Bertrix, à l'unanimité, adopte une motion relative à « un processus de suppression de l'usage des plastiques non réutilisables au sein des différents services communaux ».

## Motion

Le Conseil communal de Bertrix, en sa séance du jeudi 24 octobre, demande au Collège communal :

- d'intensifier ses démarches pour réduire l'utilisation des plastiques au sein de l'institution communale, conformément aux dispositions légales européennes, fédérales et régionales ;
- de s'engager à ne pas recourir à des plastiques à usage unique dans l'ensemble des services communaux quand une solution plus écologique est possible ;
- de s'engager durablement dans un processus de suppression des objets plastiques au sein de l'administration communale en analysant, avec les services concernés, les possibilités concrètes d'achats durables et l'insertion dans les cahiers des charges de clauses ou de critères liés à la protection de l'environnement ;
- d'oeuvrer au quotidien pour que l'ensemble des services communaux voit son utilisation de plastique diminuée, voire supprimée ;
- de sensibiliser les asbl para communales quant à la nécessité de supprimer rapidement l'utilisation de plastiques à usage unique comme les pailles, les gobelets, les assiettes, les barquettes et les couverts ;
- de mener de nouvelles actions de sensibilisation sur le territoire communal, notamment dans les écoles, argumentant le bénéfice environnemental résultant de la non-utilisation de plastiques non réutilisables ;
- de présenter annuellement les actions menées par la Commune dans le cadre de la mise en oeuvre de la présente motion.

<sup>1</sup>Objectif opérationnel N°1 de l'objectif N°4 Bertrix, une commune saine financièrement, accueillante, moderne et respectueuse de l'environnement du Programme Stratégique Transversal adopté lors du Conseil communal de septembre 2019